

République française
Département de la
Haute-Saône

Extrait du registre des délibérations
Du conseil municipal
Séance du 16 novembre 2021

Mairie de Gouhenans
7 rue de la mairie
70110 GOUHENANS

Nombre de conseillers

En exercice	11	Votants	7
Présents	7	Absents	4

Convocation du : 05/11/2021

Affichée le : 22/11/2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-neuf novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Jean-Marie RONDEY, Maire.

Etaient présents :

Mmes Cindy HAIMEZ – Sylvie KLINKAS - Aude MARTIN-SIEGER

MM Michel CLEMENT – Hervé CORDIER – Michel POUTHIER – Jean-Marie RONDEY

Étaient absents :

Véronique GACK Raymond DEMOULIN - Jean-François LAVALETTE - Jean-Louis PETITGIRARD

Mme Klinkas a été nommé (e) secrétaire

Délibération n°2021-35

Objet : Budget principal – Décision modificative n°4

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021

Section investissement – Dépenses

Chapitre 21 :

Article 21318– autres bâtiments publics	- 5500 €
Article 2151 – voirie	- 6300 €
Article 2132- immeuble de rapport	+ 6800 €
Article 2258 – autres installations	+ 5000 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide la décision modificative n°4.

Délibération n°2021-36

Objet : Budget forêt – Décision modificative n°3

Suite à la décision modificative n°2 du 24 septembre, le budget forêt est en déséquilibre. Il convient donc de procéder à un ajustement, par décision modificative, comme suit :

Recettes de fonctionnement	
Article 7022 : vente de bois	+ 2495 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative n°3.

ANNULE ET REMPLACE

Délibération n°2021-37

Objet : Budget assainissement – Décision modificative n°2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,
Vu le budget annexe assainissement de la commune,
Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2021

Section fonctionnement– Dépenses	
Chapitre 66	
Article 66112– ICNE	+ 3650 €
Section fonctionnement– Recettes	
Chapitre 77	
Article 774 – subventions exceptionnelles	+ 3650 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative n°2.

Délibération n°2021-38

Objet : Rapport sur la qualité et le prix de l'eau consommée 2020

M le maire présente le rapport sur la qualité et le prix de l'eau consommée 2020. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le rapport.

Délibération n°2021-39

Objet : Demande de participation financière

M le maire présente au conseil municipal, la demande de participation financière de l'AFM Téléthon. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement de la somme de 50 €.

Délibération n°2021-40

Objet : Personnel – Actualisation du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,
Vu la délibération en date du 9 décembre 2016, portant actualisation du tableau des effectifs,
CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau des effectifs de la collectivité à la date du 1^{er} décembre 2021,

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Vesoul et publication

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité :

- adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1^{er} décembre 2021 :

Emploi (définir le poste)	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire
- secrétaire de mairie	Rédacteur territorial	1 poste à 20h
- agent d'accueil	Adjoint administratif	1 poste à 6h30
- agent en charge des espaces verts	Adjoint technique territorial	1 poste à 35h
-agent en charge de l'entretien de locaux	Adjoint technique	1 poste à 4h00

Délibération n°2021-41

Objet : Budget forêt – Décision modificative n°4 – Révision de crédit

M le maire propose la révision de crédit ci-après :

Fonctionnement

Dépenses : article 6522 virt au budget principal + 3650 €

Recettes : article 7022 vente de bois + 3650 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative n°4.

Délibération n°2021-42

Objet : Budget principal – Décision modificative n°5 – Révision de crédit

M le maire propose la révision de crédit ci-après :

Fonctionnement

Recettes : article 7551 verst budget annexe + 3650 €

Dépenses : article 657364 vrt étab. à caract industr. + 3650 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative n°5.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Vesoul et publication